

ASS COSEM DE TOULON

66 Avenue de la République
Mairie
83000 TOULON CEDEX

SIRET 78316982400019

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	1
SOMMAIRE	2
Bilan Actif	3
Détail de l' Actif	4
Bilan Passif	6
Détail du Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat	9
Détail du compte de résultat	10
Tableau de bord	16
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	17
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	18
Tableau de financement	19
Du résultat à la trésorerie	20
Immobilisations	21
Amortissements	22
Provisions	23
Créances et dettes	24
Charges constatés d'avance	25
Produits constatés d'avance	26
Tableau de suivi des fonds associatifs	27
Annexe complémentaire association	28
Faits caractéristiques	35

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	46 800	2 366	44 434	11 723
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 293 253	1 120 114	173 139	185 299
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	206 056	204 734	1 322	1 656
	Autres immobilisations corporelles	514 035	336 857	177 178	198 824
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	33 257		33 257	33 257
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	2 093 401	1 664 071	429 330	430 759
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	20 872	441	20 431	24 276
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 107		7 107	24 234
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	100 759		100 759	60 663
	Charges constatées d'avance	117 594		117 594	32 765
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	364 582		364 582	463 926
	TOTAL (III)	610 914	441	610 473	605 864
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 704 315	1 664 512	1 039 803	1 036 624

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	577 316	577 316
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	55 634	71 081
	Excédent ou déficit de l'exercice	(52 091)	(15 447)
	Total des fonds propres (situation nette)	580 859	632 950
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	580 859	632 950
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	100 000	100 000
	Total des provisions	100 000	100 000
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 289	82 125
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	113 960	197 477
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	76	111
	Produits constatés d'avance	128 619	23 961
	Total des dettes (1)	358 944	303 674
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 039 803	1 036 624
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	358 944	303 674
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		42 130	43 068
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens		279 008	282 559
	dont ventes de dons en nature		97 846	105 803
	Ventes de prestations de service		53 193	50 092
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		582 814	580 976
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			884
	Utilisations des fonds dédiés			
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		17 190	17 819
Total des produits d'exploitation			974 335	975 399
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		274 997	285 692
	Variation de stocks		3 845	(4 891)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		388 869	380 780
	Aides financières		7 637	
	Impôts, taxes et versements assimilés		20 820	19 958
	Salaires		40 904	37 117
	Cotisations sociales		13 361	10 776
	Dotation aux amortissements et dépréciations		53 572	51 008
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		226 827	226 807
Total des charges d'exploitation			1 030 833	1 007 247
RESULTAT D'EXPLOITATION			(56 498)	(31 848)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(56 498)	(31 848)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		4 407	3 333
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			4 407	3 333
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			3
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				3
RESULTAT FINANCIER			4 407	3 330
RESULTAT COURANT avant impôts			(52 091)	(28 518)
	Produits exceptionnels			44 010
	Charges exceptionnelles			30 940
RESULTAT EXCEPTIONNEL				13 070
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			978 742	1 022 742
TOTAL DES CHARGES			1 030 833	1 038 189
EXCEDENT ou DEFICIT			(52 091)	(15 447)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	23 398		46 800		23 398	46 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 398		46 800		23 398	46 800
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	1 293 253					1 293 253
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	204 988		1 069			206 056
	Instal., agencement, aménagement divers	364 048		10 036			374 084
	Matériel de transport	76 075		1 875			77 950
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	62 001					62 001
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			46 800	46 800		
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 000 364		59 780	46 800		2 013 344
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	33 257					33 257
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 257					33 257
TOTAL		2 057 019		106 580	46 800	23 398	2 093 401

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			11 675	14 089	23 398	2 366
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 675	14 089	23 398	2 366
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 107 953	12 161		1 120 114
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			203 331	1 403		204 734
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			209 160	21 370		230 530
	Matériel de transport			41 883	10 140		52 023
	Matériel de bureau, mobilier			52 257	2 047		54 304
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 614 585	47 120		1 661 705	
TOTAL				1 626 259	61 209	23 398	1 664 071

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	100 000			100 000
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000			100 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	441			441
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	441			441
	TOTAL GENERAL	100 441			100 441
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	90 425	90 425	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	10 335	10 335	
	Charges constatées d'avance	117 594	117 594	
	TOTAL DES CREANCES	218 353	218 353	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	116 289	116 289		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	110 506	110 506		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 266	3 266		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	189	189		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	76	76		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	128 619	128 619		
	TOTAL DES DETTES	358 944	358 944		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		117 594	117 594
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			117 594

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			128 619	128 619
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				128 619

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	577 316			577 316
Report à nouveau	71 081		15 447	55 634
Résultat de l'exercice	(15 447)	15 447	52 091	(52 091)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	632 950	15 447	67 538	580 859

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en **euros**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 1 039 803 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 52 091 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en **euros**

1 REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 "changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application",
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que des modifications issues du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du PCG.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Cf. Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et à la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).
Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Constructions	L	10-50 ans
Agencements des constructions	L	10-20 ans

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en **euros**

Logiciels et immobilisations incorporelles	L	1-10 ans
Installation matériel et outillage	L	5-10 ans
Matériel de transport	L	4-5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	3-10 ans
Mobiliers	L	10ans

2.2 Créances

Cf. Tableau Etat des créances et des dettes

2.3 Dettes

Cf. Tableau Etat des créances et des dettes

2.4 Dépréciations inscrites au bilan

En 2022, une dotation de 441.06 € a été passée pour le stock de billets :

- aquasud : 411.06€
- laser star : 30€

Cf. Tableau Provisions

2.5 Provision pour risques et charges

2.5.1 Provision pour risques

L'association constitue une provision pour risques lorsqu'elle est confrontée, à la date de clôture, à une obligation envers un tiers, résultant d'événements passés, et dont il est probable qu'elle entraînera une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Conformément au règlement ANC 2018-06, la provision est comptabilisée lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour risques traduisent notamment les

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en **euros**

risques liés aux litiges, pénalités, garanties ou engagements implicites. A la clôture, il n'a pas été constitué de provision pour risques.

2.5.2 Provision pour grosses réparations

Le poste des provisions s'élève à 100.000 €, niveau identique à celui constaté en N-1. Il est constitué exclusivement d'une provision pour grosses réparations, destinée à couvrir les travaux de remise en état de l'entrepôt, des studios et des chalets.

Cette provision a été constituée progressivement à raison de 20 000 € par an, conformément au plan pluriannuel de travaux, pour atteindre un montant total de 100 K€.

Les travaux correspondants ont vocation à être réalisés et financés au cours des prochains exercices.

2.6 Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan en "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Au bilan arrêté au 31/12/2025, il n'a été comptabilisé aucun fonds dédiés.

2.6 Traitement des conventions de financement

Cf. Tableau principales ressources d'exploitation de l'association - Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés - Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

-Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,

-Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf. 2.5).

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en **euros**

Les subventions d'investissement : par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou - à défaut - en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

-Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association (compte 131-139).

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles, alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

-Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association (compte 102600).

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs, avec ou sans droit de reprise.

2.7 Contributions volontaires

Le bénévolat est estimé pour 2025 à 2 778 heures, soit un coût total de 111 120 €.

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite :

Néant.

Engagements reçus :

Néant.

Effectif du COSEM :

Effectif moyen en 2025 : 1 salarié ETP

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en **euros**

Rémunérations brutes : 0 €

Mise à disposition de personnel :

La Mairie de TOULON détache du personnel au COSEM.

En 2025, quatre employés municipaux travaillaient pour le COSEM, et ont fait l'objet d'une refacturation de la part de la Mairie de TOULON pour un montant total de 204 222 €.

2.9 Informations sur la masse salariale

MASSE SALARIALE EXERCICE 2025	SALAIRES BRUTS	MOYENNE ETP 2025	EFFECTIFS 2025
Employés	34 087	1	1

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

La mise à disposition de personnel par la Mairie de Toulon est enregistrée en charges de personnel extérieur (compte 621) pour un montant de 204 222€, conformément à la convention en vigueur. En contrepartie, l'association comptabilise une subvention d'exploitation pour un montant équivalent. Ce traitement permet de refléter fidèlement la valeur des prestations mises à disposition et leur financement par la collectivité.

Le montant de la subvention versée en 2025 par la Mairie de TOULON est de 344 915 € au titre de l'année civile 2025.

Le bénévolat est estimé pour 2025 à 2 778 heures, soit un coût global de 111 120 €.

COSEM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
7, rue Adolphe Guiol
83000 TOULON

COSEM

Association
66 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association COSEM

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COSEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note du paragraphe 1 .2 « Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des dispositions du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'autorité des Normes Comptables.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations comptables significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 02 juin 2026 à Toulon

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jérôme Bravais

Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	46 800	2 366	44 434	11 723
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	1 293 253	1 120 114	173 139	185 299
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	206 056	204 734	1 322	1 656
	Autres immobilisations corporelles	514 035	336 857	177 178	198 824
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	33 257		33 257	33 257
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	2 093 401	1 664 071	429 330	430 759
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	20 872	441	20 431	24 276
	Avances et Acomptes versés sur commandes	7 107		7 107	24 234
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	100 759		100 759	60 663
	Charges constatées d'avance	117 594		117 594	32 765
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	364 582		364 582	463 926
	TOTAL (III)	610 914	441	610 473	605 864
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 704 315	1 664 512	1 039 803	1 036 624

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Total des fonds propres (situation nette)	577 316	577 316
Autres fonds propres	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
Fonds reportés et dédiés	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	580 859	632 950
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Total des autres fonds propres		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Provisions	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	100 000	100 000
	Provisions pour charges		
DETTES	Total des provisions	100 000	100 000
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTES	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
DETTES	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 289	82 125
DETTES	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	113 960	197 477
DETTES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	76	111
DETTES	Produits constatés d'avance	128 619	23 961
	Total des dettes (1)	358 944	303 674
TOTAL PASSIF	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 039 803	1 036 624
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		358 944	303 674
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	42 130	43 068
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	279 008	282 559
	dont ventes de dons en nature	97 846	105 803
	Ventes de prestations de service	53 193	50 092
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	582 814	580 976
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		884
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	17 190	17 819
	Total des produits d'exploitation	974 335	975 399
	Achats de marchandises	274 997	285 692
	Variation de stocks	3 845	(4 891)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	388 869	380 780
	Aides financières	7 637	
	Impôts, taxes et versements assimilés	20 820	19 958
	Salaires	40 904	37 117
	Cotisations sociales	13 361	10 776
	Dotation aux amortissements et dépréciations	53 572	51 008
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	226 827	226 807
	Total des charges d'exploitation	1 030 833	1 007 247
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(56 498)	(31 848)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(56 498)	(31 848)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 407	3 333
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		4 407	3 333
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		3
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			3
RESULTAT FINANCIER		4 407	3 330
RESULTAT COURANT avant impôts		(52 091)	(28 518)
	Produits exceptionnels		44 010
	Charges exceptionnelles		30 940
RESULTAT EXCEPTIONNEL			13 070
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		978 742	1 022 742
TOTAL DES CHARGES		1 030 833	1 038 189
EXCEDENT ou DEFICIT		(52 091)	(15 447)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	23 398		46 800		23 398	46 800
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 398		46 800		23 398	46 800
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	1 293 253					1 293 253
	Instal technique, matériel outillage industriels	204 988		1 069			206 056
	Instal., agencement, aménagement divers	364 048		10 036			374 084
	Matériel de transport	76 075		1 875			77 950
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	62 001					62 001
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			46 800	46 800		
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000 364		59 780	46 800		2 013 344
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	33 257					33 257
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 257					33 257
TOTAL		2 057 019		106 580	46 800	23 398	2 093 401



Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			11 675	14 089	23 398	2 366
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 675	14 089	23 398	2 366
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			1 107 953	12 161		1 120 114
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			203 331	1 403		204 734
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			209 160	21 370		230 530
	Matériel de transport			41 883	10 140		52 023
	Matériel de bureau, mobilier			52 257	2 047		54 304
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 614 585	47 120		
TOTAL				1 626 259	61 209	23 398	1 664 071

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	100 000			100 000
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	100 000			100 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	441			441
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	441			441
	TOTAL GENERAL	100 441			100 441
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	90 425	90 425	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	10 335	10 335	
	Charges constatées d'avance	117 594	117 594	
TOTAL DES CREANCES		218 353	218 353	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



DETTES		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	116 289	116 289		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	110 506	110 506		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 266	3 266		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	189	189		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	76	76		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	128 619	128 619		
TOTAL DES DETTES		358 944	358 944		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		117 594	117 594
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			117 594



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		128 619	128 619
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			128 619

--

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	577 316			577 316
Report à nouveau	71 081		15 447	55 634
Résultat de l'exercice	(15 447)	15 447	52 091	(52 091)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	632 950	15 447	67 538	580 859

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 1 039 803 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 52 091 € avant affectation.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1 REGLES GENERALES

- 1.1 Conventions générales comptables appliquées
- 1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application
- 1.3 Informations à caractère fiscal

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

- 2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.2 Créances
- 2.3 Dettes
- 2.4 Dépréciations inscrites au bilan
- 2.5 Fonds dédiés
- 2.6 Traitement des conventions de financement
- 2.7 Contributions volontaires
- 2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations
- 2.9 Informations sur la masse salariale



Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

1 REGLES GENERALES

1.1 Conventions générales comptables appliquées

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 1.2 "changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application",
- Indépendance des exercices.

Il a été fait application des dispositions particulières du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi que des modifications issues du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.



1.2 Changement de méthodes, d'estimation et de modalités d'application

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06.

Ce règlement modifie notamment la présentation du compte de résultat, la définition du résultat exceptionnel et supprime la technique des transferts de charges.

Le résultat exceptionnel comprend exclusivement les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, au sens de l'article 513-5 du PCG.

Les opérations ne répondant pas à cette définition sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon leur nature.

La technique des transferts de charges a été supprimée. Les opérations concernées sont comptabilisées selon leur nature économique.

Les remboursements et compensations de charges sont enregistrés en diminution des charges correspondantes.

Les refacturations de charges sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les indemnités d'assurance sont comptabilisées dans les comptes de produits prévus à cet effet.

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

Ces changements de règles comptables peuvent affecter la comparabilité de certains postes du compte de résultat avec ceux de l'exercice précédent, sans impact sur le résultat net de l'exercice.

1.3 Informations à caractère fiscal

L'association est considérée comme exonérée des impôts commerciaux du fait de ses activités et des conditions dans lesquelles ces dernières sont exercées.

2 PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles



Cf. Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles et Tableau des amortissements

Règles comptables relatives à la définition, à la valorisation et à la dépréciation des actifs

Elles sont conformes aux récents règlements du Comité de la Réglementation Comptable.

Immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a pas fait ressortir d'immobilisations ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire d'immobilisations possédant un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

Modalités d'amortissement retenues

Conformément au plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté.

Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire (L).
Les taux les plus couramment appliqués sont les suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles	Mode (L/D)	Durée
Constructions	L	10-50 ans
Agencements des constructions	L	10-20 ans

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

Logiciels et immobilisations incorporelles	L	1-10 ans
Installation matériel et outillage	L	5-10 ans
Matériel de transport	L	4-5 ans
Matériels de bureau et informatique	L	3-10 ans
Mobiliers	L	10ans

2.2 Créances

Cf. Tableau Etat des créances et des dettes

2.3 Dettes

Cf. Tableau Etat des créances et des dettes



2.4 Dépréciations inscrites au bilan

En 2022, une dotation de 441.06 € a été passée pour le stock de billets :

- aquasud : 411.06€
- laser star : 30€

Cf. Tableau Provisions

2.5 Provision pour risques et charges

2.5.1 Provision pour risques

L'association constitue une provision pour risques lorsqu'elle est confrontée, à la date de clôture, à une obligation envers un tiers, résultant d'événements passés, et dont il est probable qu'elle entraînera une sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

Conformément au règlement ANC 2018-06, la provision est comptabilisée lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour risques traduisent notamment les

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

risques liés aux litiges, pénalités, garanties ou engagements implicites. A la clôture, il n'a pas été constitué de provision pour risques.

2.5.2 Provision pour grosses réparations

Le poste des provisions s'élève à 100.000 €, niveau identique à celui constaté en N-1. Il est constitué exclusivement d'une provision pour grosses réparations, destinée à couvrir les travaux de remise en état de l'entrepôt, des studios et des chalets.

Cette provision a été constituée progressivement à raison de 20 000 € par an, conformément au plan pluriannuel de travaux, pour atteindre un montant total de 100 K€.

Les travaux correspondants ont vocation à être réalisés et financés au cours des prochains exercices.

2.6 Fonds dédiés



A la clôture de l'exercice, la part des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée, est inscrite en charge en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan en "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Au bilan arrêté au 31/12/2025, il n'a été comptabilisé aucun fonds dédiés.

2.6 Traitement des conventions de financement

Cf. Tableau principales ressources d'exploitation de l'association - Subventions d'investissement non renouvelables - Suivi des fonds dédiés - Produits constatés d'avance

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits de l'association, lorsque :

-Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur,

-Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties.

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés (Cf. 2.5).

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

Les subventions d'investissement : par l'analyse des dispositions de la convention de financement ou - à défaut - en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue :

-Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association (compte 131-139).

Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles, alors que l'association n'a pas d'obligation de renouveler ces biens.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés.

Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

-Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association (compte 102600).

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs, avec ou sans droit de reprise.

2.7 Contributions volontaires



Le bénévolat est estimé pour 2025 à 2 778 heures, soit un coût total de 111 120 €.

2.8 Engagements financiers hors bilan et autres informations

Engagements pris en matière de retraite :

Néant.

Engagements reçus :

Néant.

Effectif du COSEM :

Effectif moyen en 2025 : 1 salarié ETP

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :

Annexe complémentaire association

Etat exprimé en euros

Rémunérations brutes : 0 €

Mise à disposition de personnel :

La Mairie de TOULON détache du personnel au COSEM.

En 2025, quatre employés municipaux travaillaient pour le COSEM, et ont fait l'objet d'une refacturation de la part de la Mairie de TOULON pour un montant total de 204 222 €.

2.9 Informations sur la masse salariale

MASSE SALARIALE EXERCICE 2025	SALAIRES BRUTS	MOYENNE ETP 2025	EFFECTIFS 2025
Employés	34 087	1	1

Faits caractéristiques

Etat exprimé en euros

La mise à disposition de personnel par la Mairie de Toulon est enregistrée en charges de personnel extérieur (compte 621) pour un montant de 204 222€, conformément à la convention en vigueur. En contrepartie, l'association comptabilise une subvention d'exploitation pour un montant équivalent. Ce traitement permet de refléter fidèlement la valeur des prestations mises à disposition et leur financement par la collectivité.

Le montant de la subvention versée en 2025 par la Mairie de TOULON est de 344 915 € au titre de l'année civile 2025.

Le bénévolat est estimé pour 2025 à 2 778 heures, soit un coût global de 111 120 €.



COSEM

Rapport spécial du Commissaire aux
Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

7, rue Adolphe Guiol 83000 TOULON

COSEM

66 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
83000 TOULON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le 02 juin 2026 à Toulon

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jérôme Bravais

Associé